

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 078-217801182-20250523-45_2025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°45 / 2025

**Contrat de cession avec la société GRISEL
dans le cadre du voyage des anciens 2025**

Nature de l'acte :

1.4 Commande Publique / Autres
types de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant l'organisation d'une journée de voyage chaque année à destination des seniors buchelois, prise en charge financièrement par la commune de Buchelay,

Considérant que le voyage des seniors est programmé le 17 juin 2025 et que la prestation sera assurée par la société Grisel, sise 19 rue Cappeville 27140 GISORS,

Considérant qu'il convient de signer un contrat de cession avec la société Grisel, sise 19 rue Cappeville 27140 GISORS, pour la prestation de voyage prévue le 17 juin 2025 à destination des seniors,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : de signer un contrat de cession avec la société Grisel, sise 19 rue Cappeville 27140 GISORS, pour la prestation de voyage prévue le 17 juin 2025 à destination des seniors,

ARTICLE 2 : d'accepter le montant dû pour la prestation qui s'élève à 9.400,00 € TTC.

ARTICLE 3 : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : 0 euros TTC (gratuité)

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 23 mai 2025

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Signé électroniquement par : Le maire

Date de signature : 03/06/2025

Qualité : Le maire et président du CCNE

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire